

A Arlington, le 28/01/26

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Secrétaire Général du Syndicat National des Policiers à l'Étranger, je me permets d'attirer votre attention sur la situation chaotique de la protection sociale complémentaire de vos agents en poste à l'étranger.

En effet, malgré de nombreuses alertes adressées à la MGP, à la MGEN et à la DCIS, vos policiers ont eu les plus grandes difficultés à obtenir les éléments indispensables à leur couverture santé à l'étranger.

Il leur a fallu attendre le 20 janvier 2026 pour accéder à une attestation de couverture et à une carte de contacts (Cf annexe 1) sur le site de la MGEN. Avant cette date, ces documents étaient « momentanément indisponibles » (annexe 2).

Après trois semaines sans assurance santé effective, nous pouvions espérer avoir atteint le bout du tunnel. Cependant, ces documents comportaient de nombreuses erreurs, les rendant inutilisables. En effet, ils demandaient aux agents concernés de s'inscrire sur le site MGENINTERNATIONAL.COM, ce qui était matériellement impossible car la PSC de votre ministère n'y apparaît pas (annexe 3).

Plus grave, ces dysfonctionnements à répétition étaient reconnus par la MGP (annexe 4), laquelle nous demandait encore ce matin de « patienter »...

Aujourd'hui, suite à de nombreuses sollicitations adressées à la MGEN, de nouveaux documents ont été mis à la disposition des agents, rendant invalides les versions précédentes. Cette diffusion n'a pas été accompagnée d'une information généralisée aux agents concernés, initiative qui pourtant apparaît comme indispensable. La MGEN International nous a finalement confirmé ce jour que ses services prenaient en compte la PSC du Ministère de l'Intérieur, ce qui représente une avancée.

Après quatre semaines d'attente, il est plus que temps de mettre un terme à cette pétaudière, y compris en imposant des pénalités aux prestataires choisis. En effet, ceux-ci n'ont pas oublié de prélever dès le 5 janvier une cotisation sur le compte de vos agents et la moitié de cette somme va être remboursée avec l'argent des contribuables.

Je suis convaincu que vos services ont assuré un parfait suivi de la mise en place de la PSC pour le panier de soins à l'étranger. Ils ont donc certainement pointé les mêmes dysfonctionnements et sont en capacité d'en chiffrer le préjudice.

Si vos agents ont vécu l'interminable feuilleton « Uniforces » pendant près de deux ans, ils ne veulent pas connaître le même naufrage administratif dans un domaine aussi sensible que celui de leur couverture santé.

Par ailleurs, mon organisation syndicale doit à nouveau vous rappeler que la couverture proposée contractuellement par la PSC est inadaptée à certains territoires.

En effet, nombre de vos policiers sont en poste dans des pays où le coût d'un sérieux problème de santé peut largement dépasser le montant du plafond choisi pour le panier de soins à l'étranger. De plus, ils ont constaté que 10% des frais de santé resteraient à leur charge. Cette inadéquation à la réalité du terrain leur fait courir, ainsi qu'à leur famille, un risque financier réel (annexe 5).

Qu'envisagez-vous pour éviter la faillite personnelle d'un agent qui serait victime d'un AVC ou qui serait concerné par la naissance d'un grand prématuré ? Pourquoi ne pas avoir proposé, comme pour les agents affectés sur le territoire métropolitain, des options pour permettre d'améliorer le niveau de couverture ?

Déjà pénalisés par l' inexplicable absence d'ISSP et par des montants d'indemnité de résidence à l'étranger bien inférieurs à ceux proposés à d'autres agents de la fonction publique, y compris au sein de votre ministère, vos policiers considèrent que cette absence d'accompagnement spécifique pour la transition vers la PSC est un nouvel avatar de l'adage « loin des yeux, loin du cœur ».

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces problématiques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Eric BERTHILLIER  
Secrétaire Général du SNPE